

Cette commission fixe :

- Les objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations sur le parc social
- Les modalités de relogement des personnes déclarées prioritaires
- Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation

Pour mettre en oeuvre cette politique, la CIL suit et évalue le Plan Partenarial de gestion de la demande (enregistrement, gestion partagée, informations, accompagnement du demandeur).

Elle élabore un document cadre des orientations définissant la politique intercommunale des attributions. Elle rédige une convention d'équilibre territorial en lien avec le contrat de ville avec des objectifs de mixité et d'équilibre entre les quartiers dans le cadre de la politique de la ville.

La commission fixe les objectifs pour les bailleurs dans le cadre du relogement des publics en difficulté en lien avec l'accord collectif inter communal.

Des outils pour atteindre les objectifs tracés :

La convention d'équilibre territorial, issue de la loi du 21 février 2014 qui sera signée par l'Etat, l'Agglo, les bailleurs sociaux et le Département. Cette convention portera sur l'ensemble du parc social du territoire de l'Agglo. Elle sera mise en oeuvre après consultation des associations de locataires affiliés à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation des associations. L'objectif est l'insertion par le logement pour les personnes défavorisées avec l'aide des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Elle prendra en compte :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre dans le territoire à l'échelle intercommunale
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain
- Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en oeuvre les objectifs de la commission.

3 groupes de travail sont mis en oeuvre pour élaborer la future politique du logement au sein de notre territoire (diagnostic, parcours du demandeur, attribution et mixité sociale). Un calendrier des réunions est élaboré pour les 3 groupes de travail afin d'arrêter une synthèse des travaux pour construire la convention d'équilibre territorial qui sera une annexe au contrat Ville.

Philippe TILLET
1er adjoint
Conseiller communautaire

CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS

Organisé par l'Association des Maires de la Corrèze, le **Carrefour des Collectivités Territoriales** s'est déroulé les 13 et 14 octobre 2016 à Brive. Rendez-vous incontournable, cette initiative permet d'informer les élus locaux sur les sujets d'actualité et les inquiétudes du moment, notamment celles issues des réformes en cours et plus particulièrement la mise en oeuvre de la loi NOTRe, mais aussi l'évolution des grandes régions. Différents débats ont permis d'aborder des sujets pratiques comme l'organisation territoriale, la commande publique, l'urbanisme, les schémas de mutualisation, le numérique, le tourisme ou encore les inter communalités. Ce fut aussi l'occasion de rencontrer les entreprises locales, les élus et décideurs publics du territoire. Autant d'échanges qui aident les élus de la commune de Jugeals-Nazareth à maintenir et développer les services à la population.

Philippe TILLET
1er adjoint
Conseiller communautaire



TRAVAUX DE MONTÉE EN DÉBIT «SDAM PILOTE»

Les travaux de montée en débit numérique sur le sous répartiteur du bourg relié au répartiteur de Turenne sont réalisés. Les citoyens dépendant du répartiteur de Turenne sont invités à participer à **une réunion publique le mardi 22 novembre 2016 à 18h00, salle Roger Verdier à Jugeals-Nazareth.**

PÉRISCOLAIRE 2016/2017



1. La fréquentation de la 1ère période : septembre et octobre 2016

| | Septembre | Octobre | Moyenne 1ère période | Nombre enfants scolarisés |
|-----------------------------|------------|------------|----------------------|---------------------------|
| Groupe 1¹ | 21 | 22 | 21 | 31 |
| Groupe 2² | 16 | 18 | 17 | 23 |
| Groupe 3³ | 19 | 21 | 20 | 34 |
| Groupe 4⁴ | 10 | 11 | 11 | 18 |
| TOTAUX | 66 | 72 | 69 | 106 |
| Pourcentage | 62% | 68% | 65% | |

- 1 Groupe 1 : Petite, Moyenne et Grande Sections
2 Groupe 2 : CP
3 Groupe 3 : CE1 et CE2
4 Groupe 4 : CM1 et CM2

2. La qualité et l'envie : facteurs au service des temps périscolaires :

L'ensemble du personnel municipal, convaincu et volontaire, suit durant les vacances scolaires des formations adaptées. Néanmoins notre personnel peut se retrouver avec un nombre important d'enfants (comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-dessus) et ne pas pouvoir mener l'activité prévue avec les enfants. Par ailleurs pour éviter ce cas de figure avec les intervenants, les groupes dès que cela est possible, sont divisés en 2, pour éviter à l'intervenant d'avoir trop d'enfants en même temps.

Notre personnel municipal fait son maximum pour pouvoir proposer aux enfants plus qu'un simple encadrement. Il fait de son mieux et nous l'en remercions sincèrement.

Enfin, durant la 2ème période, vos enfants suivront des temps périscolaires animés par Marie-Laure pour la Musique et par Fabrice (comme je vous l'ai évoqué dans le bulletin du mois d'octobre).

Merci à tous (personnel communal, parents, intervenants, enfants) pour votre compréhension et votre participation : notre travail commun sera, comme toujours, la clé de notre réussite.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint